Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

- approuvé par DCC du 28 juin 2012
- 1e mise en compatibilité approuvée par DCC du 19 décembre 2013

Mise à jour du PLU par arrêté du 23/05/2014

5 - Annexes

A - Graphiques d'information

5A5 - Périmètre d'étude (L.111.10 du CU)

COLOMIERS terre d'envol

aua/Toulouse aire urbaine

toulouse métropole COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Délibération n° DEL-12-379

Instauration de périmètres d'études L111-10 sur les communes de Colomiers et de Toulouse

Exposé

L'opération du TCSP des Ramassiers s'inscrit dans une politique globale de développement et de structuration urbaine du secteur Ouest et de maîtrise des déplacements mécanisés avec la mise en place d'une offre performante de transports en commun et d'un maillage des itinéraires pédestres et cyclables. Elle répond aux enjeux de cohérence urbanisme / transport du SDAT et du PDU en vigueur et est inscrite au projet de révision du PDU arrêté le 24 janvier 2011 et du SCoT approuvé le 16 mars 2012, notamment par la mise en œuvre d'un schéma multimodal de déplacements, organisé en maillage à partir des pôles d'échanges, conditionnant les ouvertures à l'urbanisation de nouveaux territoires et préconisant des niveaux de densités urbaines en fonction de la desserte en transports en commun.

Ainsi, le projet de TCSP des Ramassiers accompagne le développement urbain du secteur Ouest de l'agglomération et plus particulièrement des ZAC de Saint-Martin du Touch et des Ramassiers, respectivement situées sur les communes de Toulouse et Colomiers et accueillant des activités, équipements publics, services et logements. Le TCSP sera connecté à la ligne C Colomiers / Arènes Saint Cyprien à hauteur de la Halte ferroviaire des Ramassiers. De plus, l'amélioration des échangeurs de la Fontaine Lumineuse, du Perget et de l'Armurié apparaît nécessaire pour limiter la saturation du trafic déjà existante et optimiser l'offre des transports en commun.

Depuis 2008, les études de maîtrise de d'œuvre ont été poursuivies et permettent aujourd'hui de préciser ces périmètres.

Aussi dans une logique de cohérence urbanisme transport et afin de ne pas compromettre ou rendre plus onéreux l'exécution des travaux publics des infrastructures ainsi que des maillages, il est donc proposé d'instaurer quatre périmètres d'études L111-10 tels que définis dans les cartes jointes à la délibération pour :

1. Voie de liaison des Ramassiers - T1- Aménagement de la route de Bayonne (annexe 1)
2. Voie de liaison des Ramassiers – Aménagement des bretelles d'entrée et de sortie à la RN 124 Ouest (annexe 2)
3. Aménagement de l'échangeur du Perget Nord et Sud (annexe 3)
4. Aménagement de l'échangeur de l'Armurié (annexe 4)

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du 12 juin 2012,

Vu les dispositions de l'article L111-10 du code de l'urbanisme concernant la prise en considération des projets d'aménagement et l'instauration de périmètre d'étude permettant l'application du sursis à statuer,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver l'instauration des quatre périmètres L111-10 sur les communes de Toulouse et Colomiers portant sur les terrains compris dans les périmètres d'étude délimités sur les plans annexés à la présente délibération.

Article 2

Dit que les mesures de publicité seront prises dans un journal du département et que cette décision sera notifiée au Préfet, au Président de TISSEO-SMTC et aux communes de Toulouse et Colomiers.

Résultat du vote :

• Pour	116
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 03/07/2012

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN

Voie de liaison des Ramassiers - T1 - Aménagement de la route de Bayonne

Mise en place d'un périmètre d'étude L111-10

Légende:

Périmètre d'étude L111-10

Limite de communes

Echelle 1/1500e

Date 15/05/12

ANNEXE 1

TOULOUSE

COLOMIERS

Rond- Point de la Fontaine Lumineuse

Route de Naurouze

RN124

Aménagement de la route de Bayonne

L.E.P. Eugene Montel

Dassault

Allée

Vallespir

Allee de l'Agly

Allee du Confluent

Allee de la Fontaine

Voie de liaison des Ramassiers - Aménagement des bretelles d'entrée et de sortie à la RN124 Ouest

Mise en place d'un périmètre d'étude L111-10

ANNEXE 2

Légende:

- Périmètre d'étude L111-10
- Limite de communes

Echelle 1/1500e

Date 15/05/12

Amenagement de l'échangeur de la Fontaine Lumineuse Ouest

COLOMIERS

TOULOUSE

RN124

ANNEXE 3

Aménagement de l'échangeur du Perget Nord et Sud

Mise en place d'un périmètre d'étude L111-10

Légende:

Périmètre d'étude L111-10

Limite de communes

Echelle 1/2500e

Date 15/05/12

Aménagement de l'échangeur du Perget

COLOMIERS

Délibération n° DEL-13-903

Commune de Colomiers : Création d'une voie nouvelle, liaison entre RD 63 et l'avenue Latécoère : Instauration d'un périmètre d'études L111-10

Exposé

Par délibération du 27 juin 2013, la Communauté urbaine Toulouse Métropole a approuvé le lancement d'études d'une voirie nouvelle de liaison entre la RD63 et l'avenue Latécoère, desservant le nouveau pôle logistique Airbus sur la commune de Cornebarrieu.

Les études préalables permettent de préciser le périmètre du projet.

Afin de ne pas compromettre le projet et de ne pas rendre plus onéreux l'exécution des travaux publics de l'infrastructure, il est proposé d'instaurer un périmètre d'études tel que prévu dans l'article L111-10 du code de l'urbanisme.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie et Propreté du 28 novembre 2013

Vu la délibération du 27 juin 2013 de la Communauté urbaine Toulouse Métropole approuvant le lancement d'études de la voie nouvelle de liaison entre la RD 63 et l'avenue Latécoère

Vu les dispositions de l'article L111-10 du code de l'urbanisme concernant la prise en considération des projets d'aménagement et l'instauration de périmètre d'études permettant l'application du sursis à statuer,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'approuver l'instauration d'un périmètre L111-10 sur la commune de Colomiers portant sur les terrains compris dans le périmètre d'études délimité sur le plan annexé à la présente délibération.

Article 2
De prévoir la notification de cette décision au Préfet et à la commune de Colomiers.

Article 3
De prévoir que les mesures de publicité seront prises dans deux journaux du département.

Résultat du vote :

• Pour	108
• Contre	0
• Abstentions	5 (Mme TOUTUT-PICARD, MM. ATSARIAS, CHOLLET, MOUDENC, LAHIANI.)
• Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 24/12/2013

Reçue à la Préfecture le 24/12/2013

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN

Commune de COLOMIERS

Instauration d'un périmètre d'études L111-10 lié à la création de voie nouvelle de liaison entre RD 63 et avenue Latécoère

COMMUNE DE COLOMIERS

Légende du plan de situation :

Périmètre L111-10 de l'infrastructure

Limite de la commune

Echelle 1/10 000e en A3

0m 250m 500m

Date : 15/11/13

